

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 25 Janvier, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : MANIN Gérard (Pouvoir à GAUDRY Pierre), COLIN Alain (Pouvoir à DONGUY Roger), CHARPIGNY Mathilde, ALBANESE Dorothée, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE ENTRE LA RD N°12 ET LA RD N°312 DANS L'AGGLOMERATION DE ROMENAY : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT (DETR) ET AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SAONE-ET-LOIRE (APPEL A PROJETS 2018)

- a décidé, à l'unanimité, de valider, dans le cadre du projet d'aménagement d'un giratoire entre la RD n°12 et la RD n°312 dans l'agglomération de Romenay, le plan de financement prévisionnel présenté.
- autorise M. le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants auprès de l'Etat pour la DETR 2018 et auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire pour l'appel à projets 2018.

PROJET DE RENOVATION DE L'IMMEUBLE CHEVAUCHET : PRESENTATION DU COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX SELON DEUX SCENARIOS

➤ SCENARIO N°1 : RENOVATION UNIQUEMENT DE LA SALLE DE REUNION Y COMPRIS ACCESSIBILITE ET MISE AUX NORMES DES SANITAIRES + L'ENSEMBLE DE LA FACADE DE L'IMMEUBLE

- a pris connaissance du coût récapitulatif estimatif des travaux correspondant à ce premier scénario s'élevant à 78 975.60 € HT.
- a décidé à l'unanimité de retenir le scénario n°1 consistant en la rénovation uniquement de la salle de réunion de l'immeuble Chevauchet, y compris l'accessibilité et la mise aux normes des sanitaires ainsi que la réfection de l'ensemble de la façade de l'immeuble pour un coût estimatif prévisionnel de 78 975.60 € HT.
- autorise à l'unanimité M. le Maire à effectuer une nouvelle consultation d'entreprises via la procédure du M.A.P.A. sur cette base.

➤ SCENARIO N°2 : RENOVATION ET TRAVAUX DE L'ENSEMBLE DE L'IMMEUBLE CHEVAUCHET (SALLE DE REUNION + TROIS LOGEMENTS)

- a pris connaissance du coût récapitulatif estimatif des travaux correspondant à ce second scénario s'élevant à 172 601.76 € HT et a décidé de ne pas retenir ce scénario.

DEMANDE DE LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL SITUE « RUE NOUVELLE » PAR L'EURL ART MECANIQUE (EX GARAGE NORTHET-AVIA) A COMPTE DU 01.04.2018

- a décidé, à l'unanimité, de louer à l'EURL Art Mécanique, représentée par M. RICHARD Amaury, sise 3967, Route des Alpes à ROMENAY, une partie du bâtiment communal cadastré AB n°84 (125m² au rez-de-chaussée + 50m² à l'étage côté quai) situé « Rue Nouvelle » pour une période de trois ans allant du 01.05.2018 au 30.04.2021.
- a fixé le loyer à 150 € par mois.
- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le bail s'y rapportant.

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL PAR M. Romain BOURGEOIS (A TITRE PRIVE POUR LE STOCKAGE DE COSTUMES BRESSANS) :

- a décidé, à l'unanimité de surseoir à statuer dans l'immédiat.

RIFSEEP (REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL) : INTEGRATION A LA DELIBERATION INITIALE DU 26.01.2017 DU CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE (FILIERE CULTURELLE)

- a décidé, à l'unanimité, d'intégrer au RIFSEEP (initialement mis en place dans la collectivité par délibération du 26.01.2017) le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine et d'instituer, selon les mêmes modalités, l'I.F.S.E. (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) aux agents du cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine.
- dit que l'attribution individuelle de l'IFSE se fera par arrêté individuel de l'autorité territoriale.

DEMANDE DE SUBVENTION 2018 : COMITE DE LA FOIRE DE PAQUES DE ROMENAY

- a décidé, à l'unanimité, d'allouer au comité d'Organisation de la Foire de Pâques, au titre de l'année 2018, une subvention de 1000 €.

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE – COMPETENCE GEMAPI : DESIGNATION DE DELEGUES POUR SIEGER AU SEIN DES SYNDICATS DE RIVIERES

- a désigné, dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI au sein de la Communauté de Communes Terres de Bresse, les délégués suivants :

➤ **DELEGUES POUR SIEGER AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS DES SANES:**

Titulaires : Messieurs GEROLT Didier et DONGUY Roger

Suppléants: Messieurs COLIN Alain et BERTRAND Emmanuel

➤ **DELEGUES POUR SIEGER AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA BASSE SEILLE :**

Titulaires : Messieurs GEROLT Didier et FERRARIS Pierre

Suppléants: Monsieur COLIN Alain et Madame DANJEAN Catherine

ECLAIRAGE DE LA SCENE DE LA SALLE DES FETES : ETUDE DE DEVIS

- a décidé, par 15 voix pour et 1 abstention, de valider le devis de l'entreprise THOMANN – 96138 BURGEBRACH – ALLEMAGNE d'un montant de 3 483.38 € TTC relatif à la fourniture de l'équipement nécessaire à l'éclairage et à la sonorisation de la nouvelle scène de la salle des fêtes.

- autorise M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. CHEVALIER Serge pour la construction d'une pergola de 32m² sur sa propriété située « 612, Route des Guiblanches ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par la Société ANDD pour le compte de Mme BLANCHARD Sylvie pour la pose de panneaux photovoltaïques sur sa propriété située « 1114, Route des Cadolles ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par AQUATHERMO SARL pour le compte de M. VERDIER Michel pour l'installation de dix panneaux photovoltaïques en toiture sur sa propriété située « 3, Impasse des Pâquerettes ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- du courrier de la Société CIRCET missionnée par Orange pour réaliser une étude de faisabilité en vue d'améliorer la couverture 3G et 4G de la commune (possibilité d'implantation d'un relais Orange sur le château d'eau de Romenay).

- de la demande de M. Gaby JOUBERT – Président du Club des Romenayous (Pas de demande de subvention communale en 2018 et modalités d'entretien de la salle socio-culturelle en contrepartie)

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

